

PAIEMENT PAR INTERNET | EFFETS SCOLAIRES

Le service de paiement par internet est maintenant accessible pour le paiement des effets scolaires. Le payeur pourra à partir du site de son institution financière faire le paiement de la facture scolaire en créant un nouveau fournisseur et en ayant en sa possession le numéro de référence de son ou ses enfant(s).

Les institutions financières offrant le service sont :

- Caisses Populaires Desjardins
- Banque Nationale
- Banque Royale
- Banque de Montréal
- Banque TD
- Banque Laurentienne
- CIBC
- Banque Scotia
- Tangerine

Un délai de traitement de 48 heures est à prévoir pour que le processus soit complété et enregistré au dossier de l'élève.

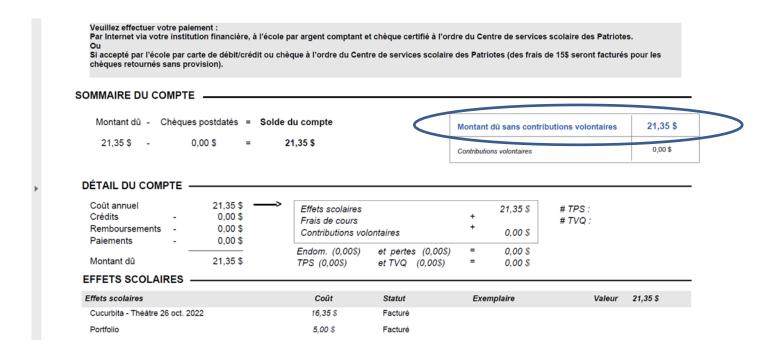
Voici l'exemple de la Caisse Populaire Desjardins :



ATTENTION:

Avant de payer votre facture, veuillez vérifier le montant indiqué en bleu dans la partie Sommaire du compte (voir image ci-dessous), car lors d'une mise à jour de GPI, un message apparaît dans l'onglet finances de tous les parents même si vous avez déjà procédé au paiement.

Attention de ne pas faire un paiement en double.



ÉTAT DE COMPTE

Pour faire un paiement internet, le parent doit utiliser le numéro de référence inscrit sur l'état de compte. Le numéro de référence qui servira au payeur lors de son paiement par internet se retrouve en haut à gauche de l'état de compte.



IMPORTANT - NOTE AUX PARENTS

Chaque élève et chaque payeur possèdent un numéro de référence différent :

Un parent <u>ne peut pas faire un paiement total pour ses deux enfants par internet</u>, il doit faire deux paiements distincts en se servant du numéro sur chaque état de compte afin que le paiement soit appliqué au bon dossier.

Chaque parent possède un numéro différent pour le paiement (un pour payer les effets scolaires, un pour payer le service de garde, un pour payer les taxes scolaires) ce numéro n'est pas identique d'un enfant à l'autre.

Pour le paiement des effets scolaires, il est composé de la façon suivante :

ES = Effet scolaire

EEE = numéro de l'école 1358753 = numéro de fiche de l'élève

278428-6 = numéro du payeur (dans l'exemple c'est le père). Ce numéro est unique pour chaque payeur et chaque élève.

ERREUR DE PAIEMENT

Plusieurs types d'erreurs peuvent arriver, par exemple :

- Le paiement de deux dossiers d'élèves en un seul montant,
- Le paiement à un mauvais fournisseur (voulait payer ses taxes scolaires, ou son service de garde, ou les effets scolaires) etc.
- Paiement en double

Le processus de demande de corrections de paiement étant devenu trop lourd, le Service des ressources financières ne procédera plus au transfert d'un solde en trop-perçu au dossier d'un élève entre les différents systèmes et autres dossiers de la fratrie ayant un solde à recevoir.

En fin d'année scolaire, les soldes en trop-perçu seront transférés à la prochaine année et appliqués à la facturation de l'année suivante. Pour un élève qui quitte l'école ou le Centre de services scolaire un remboursement pourra être fait uniquement pour un trop-perçu supérieur à 2 \$.

Cette politique est valide pour la facturation des effets scolaires et la facturation du service de garde.